

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 02936

Numéro SIREN : 810 002 014

Nom ou dénomination : A.G.ES TRADING

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2021 sous le numéro de dépôt 16329

A.G.ES. TRADING

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1 000 €

Siège social : 280 RUE DE L OLIVERAIE - 34130 VALERGUES

SIRET 810 002 014 00035

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le 30 juin,
A 19 h 00.

Les actionnaires d'**A.G.ES. TRADING**, Société par Actions Simplifiée au capital 1 000 €, divisé en 1000 actions de 1 € chacune, s'est réunie en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société, ce jour.

Les actionnaires tous présents ou représentés possédant ainsi 1 000 actions, l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc LIWER, Président de la SAS A.G.ES. TRADING.

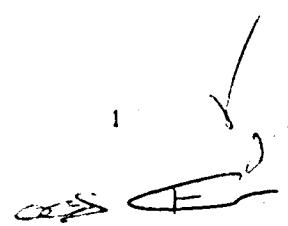
Est présent également Monsieur Thierry AZERAD.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du nouveau Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission ce jour de Monsieur Marc LIWER de son poste de Président, et nomme en qualité de nouveau Président à compter de ce jour Thierry AZERAD né le 2 juillet 1963 à PARIS (75) demeurant au 36 Boulevard SUCHET – 75016 PARIS.

Thierry AZERAD accepte cette fonction et déclare n'avoir jamais fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à interdire, soit d'exercer une activité commerciale, soit de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19h heures 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les actionnaires présents.

Thierry AZERAD

SARL JEAN LUC DAVID

Oussama ES-SLASSI

Frédéric CHARRAYRE